



UNION EUROPEENNE

DELEGATION AUPRES DU ROYAUME DU MAROC

**Séminaire d'étape du Jumelage d'«Appui à la modernisation de la gestion financière publique»**

**ALLOCUTION DE M. Jean Christophe FILORI  
CHEF DE LA COOPERATION DE L'UNION EUROPEENNE AU MAROC**

*Webinaire 25/03/2021*

**Monsieur Noureddine BENSOUDA**, Trésorier Général du Royaume

**Monsieur Raphaël MARTIN DE LAGARDE**, Ministre–Conseiller, Chef de mission adjoint à l'Ambassade de France au Maroc

**Monsieur Antoine MAGNANT**, Directeur Général Adjoint, à la Direction Générale des Finances Publiques

**Madame Adèle LIEBER**, Déléguée aux Relations Internationales à la Direction Générale des Finances Publiques

**Chers partenaires,**

**Mesdames et Messieurs,**

Je me réjouis de prendre la parole devant vous ce matin pour ce webinaire d'étape du jumelage d'appui à la modernisation de la gestion financière publique, car cet évènement m'apparait venir à point nommé - même si la pandémie nous oblige encore à communiquer à distance,

Force est de constater, en effet, que parmi les nombreuses conséquences de la pandémie COVID-19, la fragilisation des finances publiques des Etats, dans un contexte d'attentes nouvelles de protection des citoyens [pandémie,

climat, sécurité], a remis au cœur de nos préoccupations les impératifs d'efficacité et de transparence de la gestion des finances publiques.

On peut également noter que, dans la période troublée que nous traversons, les gestionnaires publics sont tenus – plus encore qu'en temps normal – de fournir des assurances sur la résilience des finances publiques mais aussi sur le bon usage des fonds publics et la fiabilité des informations budgétaire et comptable qui sont communiquées.

Ces contraintes accrues appellent donc à accélérer les processus en cours de modernisation de la gestion des finances publiques.

Cet impératif de réforme, nous l'avons souligné comme un axe prioritaire d'intervention dans notre récente « **Communication conjointe sur un partenariat renouvelé avec les pays du Voisinage Sud** » de l'Union européenne.

Mais c'est également un thème qui figure noir dans la **déclaration conjointe de l'Union européenne et du Maroc pour un partenariat de prospérité partagée**, adopté en 2019. Plus précisément dans l'Espace de convergence Économique et de Cohésion sociale qui inclut la volonté d'œuvrer vers un partenariat renforcé en matière de gouvernance économique et financière.

Au-delà de ces nouveaux engagements prioritaires, l'amélioration de la gouvernance publique constitue de longue date un pilier de notre coopération.

Ce pilier se matérialise notamment par les **programmes Hakama pour le renforcement de la gouvernance publique** qui appuient de manière continue la modernisation des finances publiques depuis la modification de la **Constitution en 2011**, où a été consacré le **principe de soumission des services publics aux normes de qualité, de transparence, de reddition des comptes et de responsabilité.**

A travers des concours financiers au trésor marocain et la mobilisation d'assistance technique auprès des administrations européennes, ces programmes ont ainsi permis d'accompagner les autorités marocaines dans l'opérationnalisation de ces principes Constitutionnels, notamment par le biais de la mise en œuvre des dispositions de la Loi Organique relative à la Loi de Finances.

Le jumelage entre la Trésorerie Générale du Royaume et la Direction Générale des Finances Publiques s'inscrit dans cette dynamique de réforme. Elle déploie en effet une expertise technique aussi vaste que pointue dans les domaines de la production comptable en droits constatés, la modernisation du contrôle, la dématérialisation des procédures et la capacité de formation du personnel.

Parmi ces domaines, à priori fort techniques, je souhaiterais pour ma part insister sur l'importance de **l'objectif relatif à la production d'Etats financiers en droits constatés** qui marquera l'aboutissement d'une majeure de l'ensemble du dispositif comptable. En même temps, elle ouvrira la voie à la **certification des comptes de l'Etat** au titre de l'année 2020 par la Cour des comptes.

Une telle certification constituera en effet une première parmi les pays de la région et sur le continent africain. Elle témoignera de la qualité et de la fiabilité des données budgétaires et comptables produites par l'Etat Marocain, mais également du fait qu'un processus continu d'amélioration de ces données sera place pour les prochaines années.

Les présentations de ce matin permettront de mieux appréhender l'étendue des progrès réalisés à ce jour sur chacune des quatre composantes du jumelage, mais il importe d'ores et déjà de souligner qu'au vu des circonstances exceptionnelles qui ont accompagné sa mise en œuvre, le travail accompli en un peu plus d'un an est impressionnant.

Permettez-moi donc, Monsieur le Trésorier Général, à l'heure de ce bilan d'étape, de vous féliciter ainsi que vos équipes et celles de l'ensemble des partenaires du jumelage pour l'ampleur et la qualité du travail accompli.

Je tiens sincèrement à vous remercier pour votre accueil et les efforts déployés dans le cadre de ce projet phare et j'accompagne de mes meilleurs vœux la poursuite de cette aventure.